

ACTE DE DIVORCE

Moi, l'Eternel Dieu des cieux et de la terre, Juge suprême à la Cour Céleste de Justice ;

Déclare

M/Mme/Mlle

recevable en son action en divorce avec la pauvreté, suite à la plaidoirie de son Avocat Jésus, le Juste et les arguments irréfutables de son Sang versé,

Dit qu'il est bien fondé.

Je prononce en conséquence le divorce entre et la pauvreté.

Par ce jugement, les conséquences de la pauvreté qui étaient encore manifestes dans sa vie soient souverainement ôtées, car il/elle n'a plus rien à voir ni avec satan ni avec l'esprit de pauvreté.

Fait à Sion, le 09 Février 2025

Dieu, le Souverain